DEPARTEMENT DE PARIS

N° 9 - Vendredi 10 octobre 2008

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS

Séance du lundi 29 septembre 2008

http:/www.paris.fr

Ouverture de la séance

(La séance est ouverte le lundi 29 septembre 2008 à 11h20 minutes sous la présidence de M. DELANOË, président du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil général).

2008 SGCP 17-G Adoption du Règlement intérieur du conseil de Paris siégeant en formation de conseil général.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 17 G.

Il est adopté.

(La séance suspendue à 11h25 minutes est reprise à 15 h 45 mn sous la présidence de M. DELANOË, président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général).

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRESIDENT propose à l'Assemblée d'adopter le compte rendu sommaire de la séance du lundi 7 juillet 2008 qui a été affiché ainsi que les procès-verbaux intégraux des séances des lundi 26 mai 2008, lundi 16 juin 2008 et lundi 7 juillet 2008 qui ont été publiés au Bulletin départemental officiel.

Ils sont adoptés sans observation.

Vœu n° 1 G déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création sur la Z.A.C. Batignolles-Clichy-Cardinet d'un foyer d'accueil médicalisé et d'un foyer de vie d'accueil temporaire.

(**M. SAUTTER**, vice-président, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

M. Hervé BENESSIANO estime qu'il faut envisager dès maintenant sur la Z.A.C. Batignolles-Clichy-Cardinet la réalisation, d'un foyer d'accueil médicalisé de 70 places environ et d'un foyer de vie d'accueil temporaire d'environ 30 places, en précisant que cet établissement devra permettre également d'accueillir des personnes handicapées manifestant une inaptitude au travail ou ayant atteint l'âge de la retraite et nécessitant une prise en charge adaptée à leur évolution personnelle.

Mme DUBARRY rappelle qu'il est déjà prévu dans la programmation de cette Z.A.C. une maison d'accueil spécialisée de 90 places.

L'orateur précise que la différence entre une M.A.S. et un foyer d'accueil médicalisé est que, dans un cas, c'est l'Etat qui met la main à la poche et, dans l'autre, c'est le Département, donc pour une fois, que c'est l'Etat, il ne faut pas que le Département revienne sur cette décision.

L'orateur insiste sur le fait que sur cette Z.A.C., une M.A.S. et deux E.H.P.A.D. sont déjà programmés. L'orateur souligne que le risque est d'aboutir à une concentration un peu factice alors que ce qui est visé, c'est un maillage du territoire, c'est-à-dire des réponses de proximité, des réponses dans tous les arrondissement de Paris et pas seulement dans tel ou tel.

L'orateur s'étonne du chiffre de 4.000 demandes non satisfaites cité en Commission par M. BENESSIANO, alors qu'à Paris à l'heure actuelle il y a 3.570 personnes adultes qui sont prises en charge à divers titres d'aide sociale etc, donc c'est sur ce seul chiffre que l'on peut se fonder, de plus ces 3.570 personnes sont hébergées, par ailleurs 132 se trouvent en Belgique.

L'orateur considère qu'il y a encore trop de personnes en province, mais, malheureusement, en matière de handicap, il s'agit d'un legs qui provient du fait qu'à un moment donné il a été choisi que les personnes en situation de handicap ne devaient surtout pas être à Paris, mais qu'elles devaient être partout en province et particulièrement en Corrèze.

L'orateur indique que l'Exécutif est en train d'inverser la machine mais c'est long et compliqué, parce que des opportunités comme celle de cette Z.A.C. ne se présentent pas tous les jours, mais cela se fera. L'orateur ajoute qu'elle s'appuie sur un schéma directeur qui est extrêmement ambitieux et qui permettra, à un moment donné, de répondre à toutes les demandes.

L'orateur rappelle qu'en 2009, deux foyers de vie seront livrés à Paris (un dans le 3e et l'autre dans le 19e), et que trois autres sont d'ores et déjà programmés, par ailleurs, cinq foyers d'accueil médicalisés sont programmés.

L'orateur fait observer que les personnes en situation de handicap ont une durée de vie qui

a beaucoup augmenté et qu'il faut donc maintenant envisager une réponse pour les personnes en situation de handicap vieillissantes.

L'orateur émet un avis défavorable au vœu n° 1 G car une réponse a déjà été apportée sur la Z.A.C. "Batignolles".

M. BENESSIANO précise qu'en ce qui concerne les chiffres Mme DUBARRY et lui sont à peu près d'accord, d'ailleurs il ne s'agissait pas d'un procès fait à la Ville ou au Département, en effet, c'est un problème collectif dont la responsabilité incombe à toutes les majorités en tous temps et maintenant il y a un retard à rattraper.

L'orateur ajoute qu'il faisait cette proposition car le terrain est extrêmement grand.

L'orateur précise que les chiffres sont ceux des associations professionnelles ou des professionnels des centres hospitaliers.

M. SAUTTER, président, demande à Monsieur BENESSIANO, s'il maintient son vœu ou pas.

M. BENESSIANO indique qu'il maintient son vœu dans l'esprit.

L'orateur rappelle qu'au niveau de la S.E.M.A.V.I.P., les projets ne sont pas totalement arrêtés, donc c'est peut-être l'occasion de faire un effort supplémentaire.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 1 G assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

2008, DASES 366 G - Signature de 10 avenants aux conventions avec 10 associations de quartier intervenant dans le dispositif animation prévention précoce pour la fixation de la participation financière du Département de Paris et signature d'une nouvelle convention avec l'association Entraide. - Montant total : 543 127 euros.

M. SAUTTER, président, indique que ce projet de délibération a fait l'objet de deux amendements techniques de l'Exécutif n° 2 G et n° 3 G.

Mme EL KHOMRI, rapporteure, indique qu'il s'agit d'amendements de forme rédactionnelle qui n'appellent aucune difficulté.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 2 G.

Il est adopté.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 3 G.

Il est adopté.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 366 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2008, DASES 367 G - Signature de 28 avenants aux conventions avec les centres sociaux associatifs parisiens et d'un avenant à la convention avec la fédération des centres sociaux et socio-culturels pour la fixation des participations financières du Département de Paris. - Montant total : 1.589.261 euros.

M. PÉNINOU souhaite attirer l'attention du Conseil sur l'effort considérable que le Département fait en faveur des centres sociaux de Paris.

L'orateur précise que depuis 2001, le nombre de centres sociaux à Paris aura augmenté de 50 %, puisque six centres vont être créés d'ici 2014.

L'orateur ajoute que la contribution du Département aux centres sociaux est à hauteur de plus de 33 % du budget de fonctionnement de ces centres, alors qu'elle est à peine de plus de 25 % pour la C.A.F., d'ailleurs, cet engagement de consolidation sur leur fonctionnement, qui a été pris dans le contrat de mandature, est chiffré à plus de 1,6 million d'euros sur les deux ans qui viennent.

L'orateur se félicite de l'action du Conseil en ce domaine.

Mme EL KHOMRI, rapporteure, rappelle que l'action des centres sociaux est déterminante, particulièrement en cas de situation tendue et conflictuelle, comme illustré récemment dans le 19e, au regard de la relation de confiance que les salariés et les bénévoles des centres sociaux ont tissé avec les familles.

L'orateur considère que par les animations et les services qu'ils offrent au plus près des

habitants, ils tissent un réseau irremplaçable pour soutenir la mixité sociale et sont des acteurs de référence pour tous.

L'orateur annonce que la collectivité parisienne renforcera encore son soutien avec une volonté de revalorisation et de dynamisation de ce réseau en lien avec la fédération des centres sociaux, en effet, 300.000 euros supplémentaires ont déjà été actés au budget supplémentaire 2008, ce qui porte le soutien global de la Ville et du Département à environ 3 millions d'euros.

L'orateur ajoute que sera encouragée la participation active des habitants à leur fonctionnement, qui ne sont alors plus seulement usagers mais véritablement acteurs du projet social et il est donc primordial de conforter l'existence de telles structures qui illustrent concrètement le vivre ensemble et de voter favorablement ce projet de délibération.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 367 G.

Il est adopté.

Vœu n° 4 G déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affectation des locaux du 111-113, rue Legendre.

M. BENESSIANO rappelle que le centre d'hébergement d'urgence Emmaüs qui est actuellement sis 71 boulevard Pereire va fermer pour une durée de trois ans du fait d'importants travaux de rénovation.

L'orateur indique qu'au niveau de l'arrondissement, en 2007, entre le 24 décembre et le 31 mars, un local, qui est aujourd'hui en travaux pour création d'une crèche, a été mis à disposition de ce public de façon à lui assurer un toit pendant la période d'hiver. L'orateur souhaite que l'ensemble immobilier des 111-113 rue Legendre, qui fait l'objet d'une préemption par la Ville de Paris, puisse être mis à disposition provisoirement pour les personnes du centre habituellement hébergées boulevard Péreire à partir du 1er décembre 2008 jusqu'au 31 mars 2009, et sur la même période de l'hiver 2009-2010, dans l'hypothèse, bien entendu, où les travaux du centre Emmaüs du boulevard Péreire ne seraient pas achevés.

Mme TROSTIANSKY, vice-présidente, rappelle que ces locaux de la rue Legendre appartiennent à la R.I.V.P. et sont aujourd'hui fermés, en attente de ces travaux de réhabilitation.

L'orateur insiste sur le fait que l'hébergement des personnes vivant dans la rue est l'un des objectifs prioritaires de cette mandature et elle se réjouit que M. BENESSIANO partage ces objectifs.

L'orateur précise que le 17e arrondissement a une capacité de 455 places, réparties dans neuf structures, par ailleurs trois projets neufs dans l'arrondissement, un centre de stabilisation aux Batignolles pour 50 places et deux maisons relais Cour Saint-Pierre et avenue de Saint-Ouen pour 60 places sont programmés et la réouverture du centre Péreire aura lieu en 2010, après une lourde réhabilitation financée à hauteur de 3,7 millions d'euros par le Département de Paris.

L'orateur ajoute que les places temporairement fermées à Péreire ont été intégralement compensées grâce à la mise à disposition par la Ville de Paris de locaux, notamment avenue de l'Observatoire.

L'orateur émet un avis défavorable au vœu n° 4 G, en effet, l'Exécutif a proposé à l'Etat, à la D.A.S.S., des sites supplémentaires pour augmenter les capacités d'hébergement dès cet hiver, mais à ce jour, la D.A.S.S. n'a pas les budgets de fonctionnement permettant d'ouvrir des sites supplémentaires.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 4 G assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes.

M. SAUTTER, président, propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Commission départementale de la sécurité routière de Paris (R. 107 G) :

- M. Georges SARRE
- Mme Annick LEPETIT
- Mme Laurence DOUVIN.

Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin de Seine Normandie (R. 108 G) :

- Mme Anne LE STRAT.

Commission des rentes et de procédure gracieuse préalable en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles survenus aux agents non titulaires du Département de Paris (R. 109 G) :

Titulaires :

- Mme Marie-Thérèse ERRECART
- Mme Pascale BOISTARD.

Suppléantes :

- Mme Halima JEMNI
- Mme Olga TROSTIANSKY.

Commission de recensement général des votes des élections régionales (R. 110 G):

Titulaire :

- Mme Pauline VERON.

Suppléante :

-Mme Sandrine CHARNOZ.

Commission de recensement général des votes des élections européennes (R. 111 G) :

Titulaire :

- M. Romain LEVY.

Suppléante :

- Mme Olivia POLSKI.

Commission de recensement général des votes des élections législatives (R. 112 G) :

TITULAIRE

- Mme Michèle BLUMENTHAL

SUPPLEANT

- M. François VAUGLIN.

Association départementale d'information sur le logement (ADIL 75) (R. 113 G) :

- M. Daniel MARCOVITCH
- M. Jean-Yves MANO
- Mme Liliane CAPELLE
- M. René DUTREY
- Mme Hélène BIDARD
- M. Jérôme DUBUS
- M. Michel DUMONT
- Mme Valérie SACHS.

Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (A.S.P.P.) (Assemblée générale) (R. 114 G) :

- M. Hermano SANCHES RUIVO titulaire en remplacement de M. François VAUGLIN, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

Etablissements publics locaux d'enseignement - Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée ci-après (R. 115 G) :

- Collège Pierre-Jean-de-Béranger 5, rue Béranger (3e) (Conseil d'administration) :

- Mme Delphine BURKLI suppléante en remplacement de M. Jean-François LEGARET, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

- Collège Charlemagne 13, rue Charlemagne (4e) (Conseil d'administration) :

- Mme Delphine BURKLI suppléante en remplacement de M. Jean-François LEGARET, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

Comité de bassin "Seine Normandie" (R. 116 G) :

M. Denis BAUPIN.

Les candidatures proposées sont adoptées (2008, R. 107 G à R. 116 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Christian SAUTTER, président, propose à l'Assemblée d'adopter par un vote global, à main levée, les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'inscription.

Ils sont adoptés.

Clôture de la séance.

La séance est levée le lundi 29 septembre à 16 h 10.

Votes spécifiques

Colombe BROSSEL
Christian SAUTTER

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 41 G.

Catherine BRUNO
Edith CUIGNACHE-GALLOIS
Fabienne GASNIER
Valérie SACHS
Anne TACHENE

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SGCP 15 G.

Julien BARGETON
Daniel ASSOULINE
Romain LEVY
François VAUGLIN
Claudine BOUYGUES
Laurence GOLDGRAB
Danièle POURTAUD
Olivia POLSKI
Hermano SANCHES RUIVO
Pauline VERON
Virginie DASPET
Isabelle GACHET
Patrick KLUGMAN
Léa FILOCHE
Olivier Mao PENINOU
Firmine RICHARD
Gauthier CARON-THIBAULT
Philippe TORRETON

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SGCP 16 G.

Claudine BOUYGUES
Brigitte KUSTER
Annick LEPETIT
Roxane DECORTE

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 429 G.

Membres présents :

M. Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE GÉE, Sandrine CHARNOZ, Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Rachida DATI, Melles Emmanuelle DAUVERGNE, Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mmes Marie-Laure HAREL, Anne HIDALGO, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIE, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mmes Frédérique PIGEON, Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés :

MM. Gérard d'ABOVILLE, David ASSOULINE, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Virginie DASPET, MM. Bernard DEBRÉ, Michel DUMONT, Mmes Mireille FLAM, Danièle GIAZZI, M. Eric HÉLARD, Mmes Valérie HOFFENBERG, Christine LAGARDE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Katia LOPEZ, M. Yves POZZO di BORGO, Mmes Marielle de SARNEZ, Anne TACHENE, M. Daniel VAILLANT.

Table des matières

Ouverture de la séance..... 2

2008 SGCP 17-G Adoption du Règlement intérieur du conseil de Paris siégeant en formation de conseil général. 2

Adoption de comptes rendus. 2

Vœu n° 1 G déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création sur la Z.A.C. Batignolles-Clichy-Cardinet d'un foyer d'accueil médicalisé et d'un foyer de vie d'accueil temporaire..... 2

2008, DASES 366 G - Signature de 10 avenants aux conventions avec 10 associations de quartier intervenant dans le dispositif animation prévention précoce pour la fixation de la participation financière du Département de Paris et signature d'une nouvelle convention avec l'association Entraide. - Montant total : 543 127 euros..... 3

2008, DASES 367 G - Signature de 28 avenants aux conventions avec les centres sociaux associatifs parisiens et d'un avenant à la convention avec la fédération des centres sociaux et socio-culturels pour la fixation des participations financières du Département de Paris. - Montant total : 1.589.261 euros. 3

Vœu n° 4 G déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affectation des locaux du 111-113, rue Legendre..... 4

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes. 4

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 5

Clôture de la séance..... 5

Votes spécifiques..... 6

Membres présents :..... 7

Excusés :..... 7